



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 FÉVRIER 2011

Province de Québec
Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Rivière-Rouge, lundi le 7 février 2011, à 19h30.

Sont présents et forment le quorum requis, Mme la conseillère Diane Gargantini et MM. les conseillers Normand Girouard, Normand Gravel, Denis Lacasse, Yves Sigouin et André Tremblay sous la présidence de Mme Déborah Bélanger, mairesse.

M. Alain Deslauriers, directeur général, et M. Pierre St-Onge, greffier, sont aussi présents.

Mme Nicole Bouffard, trésorière, MM. Jean-Louis Boileau, directeur du Service d'urbanisme, et Sylvain Valiquette, directeur du Service des loisirs et de la culture, sont présents jusqu'à 20h10.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme Déborah Bélanger, mairesse, adresse le mot de bienvenue aux personnes présentes et ouvre la séance ordinaire. Il est 19h30.

040/07-02-11

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard, appuyé par la conseillère Diane Gargantini et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que préparé par le greffier en ajournant l'item suivant au mardi le 8 février 2011 à 16h30 :

B.6 Refinancement des règlements numéros 31 et 90

et en reportant l'item suivant à la prochaine séance ordinaire :

L.2 Appui à une demande d'aide financière du Comité Multi-Ressources de la Vallée de la Rivière Rouge pour une étude d'opportunité et de préféabilité.

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du Conseil présents.

A Ouverture

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 janvier 2011
3. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 janvier 2011

Période de questions du public

B Gestion financière

1. Adoption des comptes payés et à payer pour le mois de janvier 2011
2. Travaux de rénovation au Centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge : Approbation des comptes soumis sur le règlement numéro 165
3. Budget 2011 de l'Office municipal d'habitation de Rivière-Rouge
4. Renouvellement de l'emprunt temporaire lié au règlement numéro 118
5. Vente pour taxes par la MRC d'Antoine-Labelle : Dépôt de la liste officielle
6. Refinancement des règlements numéros 31 et 90 - **ajourné**

C Gestion administrative

1. Embauche de personnel
2. Autorisation de signature (résolution numéro 123/06-04-09)
3. Publication dans les journaux
4. Lettres d'entente avec le Syndicat
5. Comités et commissions

D Contrats et appels d'offres

1. Contrats d'achat et d'entretien pour un photocopieur numérique couleur (abrogation résolution numéro 17/10-01-11)



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 FÉVRIER 2011

2. Appel d'offres numéro 2011-01 sur invitation : Fourniture de 2 camions neufs de marque Ford et modèle F-150, 4X4, année 2011
3. Appel d'offres numéro 2011-02 sur invitation : Fourniture d'une nacelle remorque neuve année 2010
4. Appel d'offres numéro 2011-03 sur invitation : Fourniture d'une déchiqueteuse à branches neuve année 2010
5. Appel d'offres numéro 2011-04 sur invitation : Agrandissement du garage municipal du secteur Sainte-Véronique
6. Appel d'offres numéro 2011-05 sur invitation : Construction d'un entrepôt dans le secteur Sainte-Véronique

E Avis de motion

1. Avis de motion : Règlement numéro 176 visant à aider un propriétaire à mettre en place une installation septique conforme

F Adoption des règlements

1. Adoption du règlement numéro 173 imposant une tarification pour les services des loisirs et de la culture
2. Adoption du règlement numéro 174 décrétant l'acquisition de véhicules et d'équipements et un emprunt à long terme pour en assumer les coûts
3. Adoption du règlement numéro 175 décrétant l'agrandissement du garage municipal et la construction d'un entrepôt dans le secteur Sainte-Véronique et un emprunt à long terme pour en assumer les coûts
4. Règlements numéros 174 et 175 : Date de la tenue des registres

G Sécurité publique

1. Non intervention du Service de sécurité incendie de Rivière-Rouge sur le territoire non organisé de la MRC d'Antoine-Labelle

H Transport routier

1. Installation d'une borne-fontaine sèche : Demande au MDDEP et nomination d'un signataire
2. Approbation de travaux de Bell Canada
3. Mandat à un notaire pour un acte de servitude visant l'installation d'une borne-fontaine sèche sur un terrain situé au 1207, chemin du Lac-Lanthier Ouest

I Hygiène du milieu

1. Approbation du règlement numéro 25 de la RIDR décrétant l'achat d'un compacteur à déchets neuf, année 2010 ou 2011 de marque Caterpillar, modèle 816 F2 ou de marque John Deere équivalent et un emprunt de 482 000,00 \$ à cet effet
2. Approbation du règlement numéro 26 de la RIDR décrétant l'achat d'équipements et d'un terrain et autorisant un emprunt de 145 000,00 \$ à cet effet pour en acquitter les coûts

J Urbanisme et mise en valeur du territoire

1. Occupation du territoire : Demande d'un projet de loi-cadre
2. Résolution pour tenter un recours judiciaire afin de rendre la propriété (partie du lot 58 du Rang Sud-Ouest, dans le Canton Marchand) conforme aux règlements et lois applicables sur le territoire de la Ville de Rivière-Rouge
3. Présentation d'un projet à la Fondation de la MRC d'Antoine-Labelle pour l'environnement

K Loisirs et culture

L Divers

1. Demande d'appui de la Municipalité de La Conception pour une requête au MTQ : Déplacement d'un panneau sur la route 117
2. Appui à une demande d'aide financière du Comité Multi-Ressources de la Vallée de la Rivière Rouge pour une étude d'opportunité et de préfaisabilité - *reporté*
3. Demande à la CRNTL pour l'intégration au PRDIRT du pôle de la Haute-Rouge
4. Demande de reconnaissance du pôle de la Haute-Rouge à la MRC d'Antoine-Labelle
5. Demande à la CRNTL pour l'intégration au PRDIRT d'une orientation reliée à la gestion intégrée de l'eau par bassin-versant
6. Demande à la CRNTL pour l'intégration au PRDIRT d'une orientation reliée au concept de forêt de proximité
7. Demande à la CRNTL pour l'intégration au PRDIRT d'une orientation reliée à l'exploitation minière
8. Demande à la CRNTL pour l'intégration au PRDIRT de la problématique d'occupation du territoire public libre



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 FÉVRIER 2011

9. Demande à la CRNTL pour l'intégration au PRDIRT de normes de protection des paysages en bordure des chemins municipalisés, numérotés, des sentiers motorisés ou non ainsi qu'en bordure de l'axe d'accès routier principal des Laurentides
10. Appui à la Municipalité de L'Ascension concernant le projet de parc national dans la Haute-Rouge

Période de questions du public

M Levée ou ajournement de la séance ordinaire.

ADOPTÉE

041/07-02-11

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JANVIER 2011

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 janvier 2011 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse,
appuyé par le conseiller Yves Sigouin et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 janvier 2011 soit adopté tel que préparé par Mme Lise Cadieux, greffière adjointe.

ADOPTÉE

042/07-02-11

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 JANVIER 2011

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 janvier 2011 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel,
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 janvier 2011 soit adopté tel que préparé par M. Pierre St-Onge, greffier.

ADOPTÉE

Période de questions du public

Mme Déborah Bélanger, mairesse, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les membres du Conseil et fonctionnaires présents répondent aux questions adressées par le public.

Note : Mme Nicole Bouffard ainsi que MM. Jean-Louis Boileau et Sylvain Valiquette quittent la séance. Il est 20h10.

GESTION FINANCIÈRE

043/07-02-11

ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR LE MOIS DE JANVIER 2011

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse,
appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 FÉVRIER 2011

Qu'après vérification des comptes par un membre du Conseil, la liste officielle des comptes de janvier 2011 se détaille comme suit :

Salaires (ch. # 13880 à 14121) :	100 548,44 \$
Remises fédérales et provinciales :	69 701,17 \$
Comptes courants (ch. # 110001 à 110174) :	612 315,35 \$
Total :	782 564,96 \$

Que ces comptes soient approuvés et payés, le tout conformément aux dispositions du règlement numéro 170.

Les dépenses autorisées par les différents fonctionnaires dans le cadre du règlement numéro 170 font partie de la présente liste de comptes. Le Conseil approuve et entérine ces dépenses et reconnaît recevoir le rapport découlant de l'article 10 du règlement numéro 170.

ADOPTÉE

044/07-02-11

TRAVAUX DE RÉNOVATION AU CENTRE SPORTIF ET CULTUREL DE LA VALLÉE DE LA ROUGE : APPROBATION DES COMPTES SOUMIS SUR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 165

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement de factures relatives au règlement d'emprunt numéro 165 au montant total de 130 324,05 \$ taxes incluses (coût net de 124 551,10 \$), le tout conformément au rapport préparé par la trésorière en date du 1^{er} février 2011.

ADOPTÉE

045/07-02-11

BUDGET 2011 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE RIVIÈRE-ROUGE

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini,
appuyée par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge approuve le budget 2011 de l'Office municipal d'habitation (O.M.H.) de Rivière-Rouge, tel que présenté par l'O.M.H. et résumé comme suit :

Revenus	84 184,00 \$
Dépenses	148 649,00 \$
Déficit	64 465,00 \$ partagé comme suit :

- | | |
|---|--------------|
| - contribution de la Société d'Habitation du Québec : | 58 019,00 \$ |
| - contribution de la Ville de Rivière-Rouge : | 6 446,00 \$. |

ADOPTÉE

046/07-02-11

RENOUVELLEMENT DE L'EMPRUNT TEMPORAIRE LIÉ AU RÈGLEMENT NUMÉRO 118

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par le conseiller André Tremblay et résolu à l'unanimité :

Que la trésorière soit autorisée à renouveler l'emprunt temporaire au montant de 2 500 000,00 \$ avec la Caisse Desjardins de la Rouge, jusqu'au financement



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 FÉVRIER 2011

permanent du règlement numéro 118, au taux variable en vigueur pour une période n'excédant pas douze (12) mois.

Que la mairesse et la trésorière soient autorisées à signer le billet pour et au nom de la Ville.

ADOPTÉE

047/07-02-11

VENTE POUR TAXES PAR LA MRC D'ANTOINE-LABELLE : DÉPÔT DE LA LISTE OFFICIELLE

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse,
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

D'approuver la liste officielle des immeubles à mettre en vente pour non paiement des taxes municipales et de mandater la MRC d'Antoine-Labelle pour procéder à la vente de ceux-ci.

De déléguer la trésorière, Mme Nicole Bouffard, pour assister à la vente pour taxes le 12 mai 2011 et pour acquérir les immeubles au nom de la Ville de Rivière-Rouge s'il n'y a pas preneur.

ADOPTÉE

GESTION ADMINISTRATIVE

048/07-02-11

EMBAUCHE DE PERSONNEL

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

D'entériner l'embauche de Mme Josée Paulin, à titre de commis-comptable temporaire à compter du 17 janvier 2011, selon les dispositions de la convention collective de travail en vigueur.

ADOPTÉE

049/07-02-11

AUTORISATION DE SIGNATURE

Il est proposé par le conseiller André Tremblay,
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil nomme les signataires suivants pour tous les comptes de caisse, les effets, les chèques et les autres documents de la Ville de Rivière-Rouge, et ce, à compter du 7 février 2011 :

Mairesse :	Mme Déborah Bélanger
ou	
Maire suppléant identifié par résolution du Conseil	
et	
Trésorière :	Mme Nicole Bouffard
ou	
Directeur général :	M. Alain Deslauriers
ou	
Directeur général adjoint :	M. Pierre St-Onge.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 FÉVRIER 2011

D'autoriser chaque membre du Conseil à signer tous les comptes de caisse, les effets, les chèques et les autres documents de la Ville de Rivière-Rouge lorsque la mairesse et le maire suppléant ne sont pas disponibles pour le faire.

Que la présente résolution remplace la résolution numéro 123/06-04-09.

ADOPTÉE

050/07-02-11

PUBLICATION DANS LES JOURNAUX

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel,
appuyé par le conseiller André Tremblay et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la publication des divers avis publics, diverses offres d'emploi et annonces des différents services de la Ville (incluant l'Agglomération) dans le journal L'Information du Nord au coût de 15,00 \$ le module pour l'année 2011.

ADOPTÉE

051/07-02-11

LETTRES D'ENTENTE AVEC LE SYNDICAT

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

D'entériner la conclusion des lettres d'entente numéros 2009-7, 2009-8, 2009-10, 2009-11, 2009-12 et 2009-13 intervenues avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2867, telles lettres d'ententes dûment signées par la mairesse et le directeur général, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE

052/07-02-11

COMITÉS ET COMMISSIONS

Il est proposé par le conseiller André Tremblay,
appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil approuve la nomination des délégués (membres) et substituts suivants au sein des Comités et Commissions et sur les différents dossiers de la Ville de Rivière-Rouge, des Régies et de divers organismes, et ce, à compter du 7 février 2011 :

Centre régional des services aux bibliothèques publiques (C.R.S.B.P.) des Laurentides inc. :

Responsable : André Tremblay
Substitut : Déborah Bélanger

Centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (C.S.C.V.R.) : Comité sur les revenus de l'aréna en tant qu'équipement supralocal :

Délégué : Yves Sigouin
Délégué : André Tremblay
Délégué : Alain Deslauriers, directeur général de la Ville
Substitut : Denis Lacasse
Substitut : le directeur du Service des loisirs et de la culture de la Ville



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 FÉVRIER 2011

Centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (C.S.C.V.R.) : Rencontres annuelles d'échange et d'information portant sur l'exploitation de l'aréna en tant qu'équipement supralocal :

Délégué : Yves Sigouin
Délégué : Alain Deslauriers, directeur général de la Ville
Substitut : André Tremblay
Substitut : le directeur du Service des loisirs et de la culture de la Ville

Club de ski des Six Cantons :

Responsable : Yves Sigouin
Substitut : André Tremblay

Comité action persévérance scolaire :

Responsable : André Tremblay

Comité Camping Sainte-Véronique :

Responsable : Denis Lacasse
Délégué : André Tremblay
Substitut : Yves Sigouin

Comité consultatif d'urbanisme et d'environnement (membres du Conseil seulement) :

Responsable : Normand Gravel
Délégué : Denis Lacasse
Substitut : Normand Girouard

Les membres citoyens demeurent ceux nommés par la résolution numéro 410/07-12-09

Comité technique d'urbanisme :

Responsable : Normand Gravel
Délégué : Denis Lacasse
Délégué : Normand Girouard

Comité chargé d'autoriser les demandes de démolition d'immeubles créé par le règlement numéro 143 :

Président : Normand Gravel
Délégué : Denis Lacasse
Délégué : Normand Girouard
Secrétaire : le directeur du Service d'urbanisme ou son adjoint

Comité d'action locale (CAL) Mont-Laurier – Rivière-Rouge :

Responsable : André Tremblay

Comité d'action locale (CAL) Mont-Laurier – Rivière-Rouge :

Sous-Comité de Rivière-Rouge :

Responsable : André Tremblay

Comité d'administration :

Délégués : tous les membres du Conseil

Comité d'évaluation de postes :

Responsable : Normand Girouard
Substitut : Yves Sigouin

Comité de la Gare :

Responsable : Diane Gargantini
Substitut : Normand Gravel



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 FÉVRIER 2011

Comité de planification stratégique :

Délégués : tous les membres du Conseil

Comité de réaménagement du centre-ville, projet de déviation de la route 117 et Fondation Rues Principales :

Responsable : Déborah Bélanger

Délégué : Normand Gravel

Délégué : Denis Lacasse

Délégué : Yves Sigouin

Délégué : André Tremblay

Comité des finances :

Responsable : Yves Sigouin

Délégué : Déborah Bélanger

Délégué : Normand Gravel

Délégué : Denis Lacasse

Comité des loisirs et de la culture :

Responsable : André Tremblay

Délégué : Denis Lacasse

Substitut : Diane Gargantini

Comité des questions Famille et aînés :

Responsable : Diane Gargantini

Comité des relations avec la Société de Développement Commercial (S.D.C.) de Rivière-Rouge :

Responsable : Diane Gargantini

Substitut : Normand Gravel

Comité des relations de travail :

Responsable : Denis Lacasse

Délégué : Déborah Bélanger

Délégué : Normand Gravel

Délégué : Normand Girouard

Délégué : Yves Sigouin

Comité des services techniques (voirie), d'embellissement et d'horticulture :

Responsable : Normand Girouard

Délégué : Denis Lacasse

Délégué : Yves Sigouin

Comité Multi-Ressources de la Vallée de la Rivière Rouge :

Responsable : André Tremblay

Délégué : Jean Séguin

Délégué : Jocelyn Séguin

Membre : Denis Lacasse

Comité sur la politique familiale :

Responsable : Diane Gargantini

Délégué : André Tremblay

Délégué : Déborah Bélanger

Comité Villes et Villages en santé :

Responsable : Diane Gargantini

Substitut : André Tremblay



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 FÉVRIER 2011

Comité village-relais :

Responsable : André Tremblay
Délégué : Denis Lacasse
Délégué : Yves Sigouin

Conférence régionale des élus (CRÉ) :

Responsable : Déborah Bélanger
Substitut : maire suppléant

Corporation de développement économique de la Rouge :

Responsable : Déborah Bélanger
Délégué : Normand Girouard
Délégué : Normand Gravel
Délégué : Yves Sigouin

Fédération des villages-relais :

Responsable : André Tremblay

Fondation de la MRC d'Antoine-Labelle pour l'environnement :

Responsable : Denis Lacasse
Substitut : André Tremblay

Mesures d'urgence pour la Ville :

Coordonnateur : Alain Deslauriers, directeur général
Coordonnateur adjoint : Mario Charette, directeur du Service de sécurité incendie

Office municipal d'habitation (O.M.H.) de Rivière-Rouge : membres administrateurs et représentants de la Ville :

Délégué : André Tremblay
Délégué : Yves Sigouin
Délégué : Aline L'Allier-Leblanc

la présente nomination est pour trois (3) ans à partir du 1^{er} février 2009

Plein-Air Haute-Rouge :

Responsable : Yves Sigouin
Substitut : Déborah Bélanger

Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR) :

Responsable : Déborah Bélanger
Substitut : Yves Sigouin

Comité de vigilance de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR) :

Responsable : Normand Girouard
Substitut : Yves Sigouin

Projet de valorisation des matières résiduelles :

Responsable : Déborah Bélanger
Substitut : Yves Sigouin

Société de développement du réservoir Kiamika :

Responsable : Déborah Bélanger
Délégué : Yves Sigouin
Substitut : Normand Gravel
Substitut : André Tremblay



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 FÉVRIER 2011

Comité du MRNF portant sur le développement du réservoir Kiamika (Comité restreint du ministère des Ressources naturelles et de la Faune) :

Responsable : Déborah Bélanger
Substitut : Yves Sigouin

Transport adapté et collectif des Laurentides (TA&CL) : Conseil d'administration :

Responsable : Yves Sigouin
Substitut : André Tremblay
Substitut : Déborah Bélanger

Transport collectif intermunicipal des Laurentides :

Responsable : Déborah Bélanger
Délégué : Alain Deslauriers, directeur général de la Ville
Substitut : Yves Sigouin

Tricentris, centre de tri : représentants de la Ville et membres du Conseil d'administration :

Responsable : Déborah Bélanger
Substitut : Yves Sigouin

Véhicules hors route :

Responsable : Yves Sigouin.

Que les délégués (membres) nommés par la présente résolution siègent sur demande et selon les besoins des différents dossiers desdits Comités, Commissions, Corporations, Régies et autres organismes.

Que les personnes nommées sur les Comités et Commissions ci haut mentionnés soient autorisées à participer aux réunions de ces Comités et que les frais de déplacement relatifs à ces réunions tenues en dehors des limites de la Ville leur soient remboursés suite à la réception d'une facture détaillée desdites dépenses sur le formulaire transmis par la Ville.

Que la présente résolution remplace les résolutions numéros 017/11-01-10, 048/01-02-10, 324/07-09-10, 375/01-11-10 et 407/06-12-10 adoptées par le Conseil de la Ville.

ADOPTÉE

CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

053/07-02-11

CONTRATS D'ACHAT ET D'ENTRETIEN POUR UN PHOTOCOPIEUR NUMÉRIQUE COULEUR

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini, appuyée par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal approuve le contrat d'achat pour un (1) photocopieur numérique couleur neuf modèle Kyocera T.A. 300CI devant intervenir entre la compagnie « Bureautech Laurentides inc. » et la Ville, à raison d'un montant total net de 12 597,18 \$, et approuve également le contrat d'entretien s'y rapportant à raison d'un montant annuel net de 1 045,68 \$.

Que le Conseil autorise la signature desdits contrats d'achat et d'entretien par la mairesse et le directeur général, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

Que la présente résolution abroge la résolution numéro 17/10-01-11 dont le titre est « Contrats de location et d'entretien pour un photocopieur numérique couleur ».



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 FÉVRIER 2011

De préciser que les coûts liés à cette acquisition, exception faite des coûts liés au contrat d'entretien, seront financés à même le fond de roulement remboursable sur cinq (5) ans.

ADOPTÉE

054/07-02-11

APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2011-01 SUR INVITATION : FOURNITURE DE 2 CAMIONS NEUFS DE MARQUE FORD ET MODÈLE F-150, 4X4, ANNÉE 2011

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard, appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

D'approuver les documents d'appel d'offres numéro 2011-01 sur invitation de la Ville relatifs au dossier en titre, tels que préparés et datés du 7 février 2011.

Que la Ville de Rivière-Rouge demande des soumissions scellées sur invitation écrite auprès des compagnies choisies par le directeur général, M. Alain Deslauriers, pour la fourniture et la livraison de deux (2) camions neufs de marque Ford et modèle F-150, 4X4, année 2011, SuperCab XLT.

Que les soumissions comprennent toutes les exigences et spécifications minimales pour chaque camion décrites au devis technique et toutes les exigences contenues à l'appel d'offres numéro 2011-01 de la Ville daté du 7 février 2011 et que tout renseignement concernant le présent appel d'offres puisse être obtenu de M. Michel Robidoux, directeur des travaux publics, ou de M. Pierre St-Onge, greffier de la Ville.

Que toute soumission, pour être valide, soit accompagnée d'un chèque visé ou d'un cautionnement de soumission payable à l'ordre de la Ville de Rivière-Rouge pour un montant de dix pour cent (10 %) du montant total de la soumission incluant les taxes, lequel cautionnement de soumission devant être valide pour une période de cent vingt (120) jours de la date d'ouverture des soumissions.

Que les soumissions soient valides pour une période de cent vingt (120) jours de la date d'ouverture des soumissions et que seules les soumissions présentées sur les formules de la Ville soient acceptées.

Que les soumissions dûment complétées et signées soient reçues au bureau de la Ville dans des enveloppes scellées portant l'inscription « SOUMISSION 2 CAMIONS NEUFS FORD ANNÉE 2011 » jusqu'à 14h00, heure du Québec, le 2 mars 2011 à l'adresse de la Ville, pour être ouvertes publiquement par le greffier de la Ville, ou son substitut, le 2 mars 2011 à 14h05 au bureau de la Ville.

Que la Ville de Rivière-Rouge ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et n'encourt aucune obligation envers les soumissionnaires.

ADOPTÉE

055/07-02-11

APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2011-02 SUR INVITATION : FOURNITURE D'UNE NACELLE REMORQUE NEUVE ANNÉE 2010

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin, appuyé par le conseiller André Tremblay et résolu à l'unanimité :

D'approuver les documents d'appel d'offres numéro 2011-02 sur invitation de la Ville relatifs au dossier en titre, tels que préparés et datés du 7 février 2011.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 FÉVRIER 2011

Que la Ville de Rivière-Rouge demande des soumissions scellées sur invitation écrite auprès des compagnies choisies par le directeur général, M. Alain Deslauriers, pour la fourniture et la livraison d'une nacelle remorque neuve année 2010, de marque BIL-JAX 3522A.

Que les soumissions comprennent toutes les exigences et spécifications minimales pour la nacelle remorque décrites au devis technique et toutes les exigences contenues à l'appel d'offres numéro 2011-02 de la Ville daté du 7 février 2011 et que tout renseignement concernant le présent appel d'offres puisse être obtenu de M. Michel Robidoux, directeur des travaux publics, ou de M. Pierre St-Onge, greffier de la Ville.

Que toute soumission, pour être valide, soit accompagnée d'un chèque visé ou d'un cautionnement de soumission payable à l'ordre de la Ville de Rivière-Rouge pour un montant de dix pour cent (10 %) du montant total de la soumission incluant les taxes, lequel cautionnement de soumission devant être valide pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours de la date d'ouverture des soumissions.

Que les soumissions soient valides pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours de la date d'ouverture des soumissions et que seules les soumissions présentées sur les formules de la Ville soient acceptées.

Que les soumissions dûment complétées et signées soient reçues au bureau de la Ville dans des enveloppes scellées portant l'inscription « SOUMISSION NACELLE REMORQUE NEUVE ANNÉE 2010 » jusqu'à 14h00, heure du Québec, le 2 mars 2011 à l'adresse de la Ville, pour être ouvertes publiquement par le greffier de la Ville, ou son substitut, le 2 mars 2011 à 14h05 au bureau de la Ville.

Que la Ville de Rivière-Rouge ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et n'encourt aucune obligation envers les soumissionnaires.

ADOPTÉE

056/07-02-11

APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2011-03 SUR INVITATION : FOURNITURE D'UNE DÉCHIQUETEUSE À BRANCHES NEUVE ANNÉE 2010

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse,
appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

D'approuver les documents d'appel d'offres numéro 2011-03 sur invitation de la Ville relatifs au dossier en titre, tels que préparés et datés du 7 février 2011.

Que la Ville de Rivière-Rouge demande des soumissions scellées sur invitation écrite auprès des compagnies choisies par le directeur général, M. Alain Deslauriers, pour la fourniture et la livraison d'une déchiqueteuse à branches neuve année 2010, de marque Vermeer et modèle BC1000XL.

Que les soumissions comprennent toutes les exigences et spécifications minimales pour la déchiqueteuse à branches décrites au devis technique et toutes les exigences contenues à l'appel d'offres numéro 2011-03 de la Ville daté du 7 février 2011 et que tout renseignement concernant le présent appel d'offres puisse être obtenu de M. Michel Robidoux, directeur des travaux publics, ou de M. Pierre St-Onge, greffier de la Ville.

Que toute soumission, pour être valide, soit accompagnée d'un chèque visé ou d'un cautionnement de soumission payable à l'ordre de la Ville de Rivière-Rouge pour un montant de dix pour cent (10 %) du montant total de la soumission incluant les taxes, lequel cautionnement de soumission devant être valide pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours de la date d'ouverture des soumissions.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 FÉVRIER 2011

Que les soumissions soient valides pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours de la date d'ouverture des soumissions et que seules les soumissions présentées sur les formules de la Ville soient acceptées.

Que les soumissions dûment complétées et signées soient reçues au bureau de la Ville dans des enveloppes scellées portant l'inscription « SOUMISSION DÉCHIQUETEUSE À BRANCHES NEUVE ANNÉE 2010 » jusqu'à 14h00, heure du Québec, le 2 mars 2011 à l'adresse de la Ville, pour être ouvertes publiquement par le greffier de la Ville, ou son substitut, le 2 mars 2011 à 14h05 au bureau de la Ville.

Que la Ville de Rivière-Rouge ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et n'encourt aucune obligation envers les soumissionnaires.

ADOPTÉE

057/07-02-11

APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2011-04 SUR INVITATION : AGRANDISSEMENT DU GARAGE MUNICIPAL DU SECTEUR SAINTE- VÉRONIQUE

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

D'approuver les documents d'appel d'offres numéro 2011-04 sur invitation de la Ville relatifs au dossier en titre, tels que préparés par M. Pierre-Luc Beauregard, architecte, et datés de janvier 2011 et du 7 février 2011.

Que la Ville de Rivière-Rouge demande des soumissions scellées sur invitation écrite auprès des entrepreneurs choisis par le directeur général, M. Alain Deslauriers, pour la réalisation de travaux d'agrandissement du garage municipal du secteur Sainte-Véronique.

Que tout renseignement concernant le présent appel d'offres puisse être obtenu du consultant, M. Pierre-Luc Beauregard, architecte, ou de M. Michel Robidoux, directeur des travaux publics de la Ville.

Que les soumissions comprennent toutes les caractéristiques décrites au présent document d'appel d'offres numéro 2011-04 de la Ville.

Que les soumissions soient accompagnées d'une garantie de soumission sous forme d'un chèque certifié représentant au moins dix pour cent (10%) du montant total de la soumission incluant les taxes à l'ordre de la Ville de Rivière-Rouge ou d'un cautionnement de soumission émis par une institution financière ou une compagnie d'assurances dûment inscrite auprès de l'Autorité des marchés financiers du Québec (AMF), établi au même montant et valide pour une période de cent vingt (120) jours de la date d'ouverture des soumissions. Les soumissions devront également être accompagnées d'une lettre d'intention de la part d'une institution financière ou d'une compagnie d'assurances dûment inscrite auprès de l'Autorité des marchés financiers du Québec (AMF) attestant qu'elle s'engage à fournir un cautionnement d'exécution des travaux et un cautionnement pour gages, matériaux et services au montant de cinquante pour cent (50%) de la soumission chacun.

Que les soumissions soient valides pour une période de cent vingt (120) jours de la date d'ouverture des soumissions et que seules les soumissions présentées sur les formules fournies à cet effet soient acceptées.

Que les entrepreneurs soumissionnaires soient responsables du choix des sous-traitants, tant pour leur solvabilité que pour le contenu de leurs soumissions.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 FÉVRIER 2011

Que les soumissions (original et une (1) copie) dûment complétées et signées soient reçues au bureau de la Ville de Rivière-Rouge dans des enveloppes scellées portant l'inscription « SOUMISSION SUR APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2011-04 » jusqu'à 14h00, heure du Québec, le 10 mars 2011 à l'adresse de la Ville, pour être ouvertes publiquement par le greffier, ou son substitut, le 10 mars 2011 à 14h05 au bureau de la Ville.

Que la Ville de Rivière-Rouge ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et n'encourt aucune obligation envers les soumissionnaires.

ADOPTÉE

058/07-02-11

APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2011-05 SUR INVITATION : CONSTRUCTION D'UN ENTREPÔT DANS LE SECTEUR SAINTE- VÉRONIQUE

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par le conseiller André Tremblay et résolu à l'unanimité :

D'approuver les documents d'appel d'offres numéro 2011-05 sur invitation de la Ville relatifs au dossier en titre, tels que préparés par M. Pierre-Luc Beaugard, architecte, et datés de janvier 2011 et du 7 février 2011.

Que la Ville de Rivière-Rouge demande des soumissions scellées sur invitation écrite auprès des entrepreneurs choisis par le directeur général, M. Alain Deslauriers, pour la réalisation de travaux de construction d'un entrepôt dans le secteur Sainte-Véronique.

Que tout renseignement concernant le présent appel d'offres puisse être obtenu du consultant, M. Pierre-Luc Beaugard, architecte, ou de M. Michel Robidoux, directeur des travaux publics de la Ville.

Que les soumissions comprennent toutes les caractéristiques décrites au présent document d'appel d'offres numéro 2011-05 de la Ville.

Que les soumissions soient accompagnées d'une garantie de soumission sous forme d'un chèque certifié représentant au moins dix pour cent (10%) du montant total de la soumission incluant les taxes à l'ordre de la Ville de Rivière-Rouge ou d'un cautionnement de soumission émis par une institution financière ou une compagnie d'assurances dûment inscrite auprès de l'Autorité des marchés financiers du Québec (AMF), établi au même montant et valide pour une période de cent vingt (120) jours de la date d'ouverture des soumissions. Les soumissions devront également être accompagnées d'une lettre d'intention de la part d'une institution financière ou d'une compagnie d'assurances dûment inscrite auprès de l'Autorité des marchés financiers du Québec (AMF) attestant qu'elle s'engage à fournir un cautionnement d'exécution des travaux et un cautionnement pour gages, matériaux et services au montant de cinquante pour cent (50%) de la soumission chacun.

Que les soumissions soient valides pour une période de cent vingt (120) jours de la date d'ouverture des soumissions et que seules les soumissions présentées sur les formules fournies à cet effet soient acceptées.

Que les entrepreneurs soumissionnaires soient responsables du choix des sous-traitants, tant pour leur solvabilité que pour le contenu de leurs soumissions.

Que les soumissions (original et une (1) copie) dûment complétées et signées soient reçues au bureau de la Ville de Rivière-Rouge dans des enveloppes scellées portant l'inscription « SOUMISSION SUR APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2011-05 »



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 FÉVRIER 2011

jusqu'à 14h00, heure du Québec, le 10 mars 2011 à l'adresse de la Ville, pour être ouvertes publiquement par le greffier, ou son substitut, le 10 mars 2011 à 14h05 au bureau de la Ville.

Que la Ville de Rivière-Rouge ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et n'encourt aucune obligation envers les soumissionnaires.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT NUMÉRO 176 VISANT À AIDER UN PROPRIÉTAIRE À METTRE EN PLACE UNE INSTALLATION SEPTIQUE CONFORME

M. le conseiller André Tremblay donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce Conseil, du règlement numéro 176 visant à aider un propriétaire à mettre en place une installation septique conforme.

ADOPTION DES RÈGLEMENTS

059/07-02-11

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 173 IMPOSANT UNE TARIFICATION POUR LES SERVICES DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par M. le conseiller Denis Lacasse, lors de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 6 décembre 2010;

CONSIDÉRANT QU' une copie du présent règlement a été remise à chaque membre du Conseil municipal plus de deux (2) jours juridiques avant la présente séance et que tous les membres du Conseil municipal présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT QUE le greffier a précisé l'objet du règlement, sa portée, son coût et, le cas échéant, le mode de financement, le mode de paiement et de remboursement;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini, appuyée par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'adopter le règlement 173 intitulé « Règlement imposant une tarification pour les services des loisirs et de la culture ».

ADOPTÉE

Le texte intégral du règlement numéro 173 imposant une tarification pour les services des loisirs et de la culture est reproduit au livre des règlements.



No de résolution
ou annotation

060/07-02-11

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 FÉVRIER 2011

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 174 DÉCRÉTANT L'ACQUISITION DE VÉHICULES ET D'ÉQUIPEMENTS ET UN EMPRUNT À LONG TERME POUR EN ASSUMER LES COÛTS

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par M. le conseiller Normand Girouard, lors de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 10 janvier 2011;

CONSIDÉRANT QU' une copie du présent règlement a été remise à chaque membre du Conseil municipal plus de deux (2) jours juridiques avant la présente séance et que tous les membres du Conseil municipal présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT QUE le greffier a précisé l'objet du règlement, sa portée, son coût et, le cas échéant, le mode de financement, le mode de paiement et de remboursement;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,
appuyé par le conseiller André Tremblay et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'adopter le règlement 174 intitulé « Règlement décrétant l'acquisition de véhicules et d'équipements et un emprunt à long terme pour en assumer les coûts ».

ADOPTÉE

Le texte intégral du règlement numéro 174 décrétant l'acquisition de véhicules et d'équipements et un emprunt à long terme pour en assumer les coûts est reproduit au livre des règlements.

061/07-02-11

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 175 DÉCRÉTANT L'AGRANDISSEMENT DU GARAGE MUNICIPAL ET LA CONSTRUCTION D'UN ENTREPÔT DANS LE SECTEUR SAINTE-VÉRONIQUE ET UN EMPRUNT À LONG TERME POUR EN ASSUMER LES COÛTS

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par M. le conseiller Yves Sigouin, lors de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 10 janvier 2011;

CONSIDÉRANT QU' une copie du présent règlement a été remise à chaque membre du Conseil municipal plus de deux (2) jours juridiques avant la présente séance et que tous les membres du Conseil municipal présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT QUE le greffier a précisé l'objet du règlement, sa portée, son coût et, le cas échéant, le mode de financement, le mode de paiement et de remboursement;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse,
appuyé par le conseiller Yves Sigouin et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 FÉVRIER 2011

D'adopter le règlement 175 intitulé « Règlement décrétant l'agrandissement du garage municipal et la construction d'un entrepôt dans le secteur Sainte-Véronique et un emprunt à long terme pour en assumer les coûts ».

ADOPTÉE

Le texte intégral du règlement numéro 175 décrétant l'agrandissement du garage municipal et la construction d'un entrepôt dans le secteur Sainte-Véronique et un emprunt à long terme pour en assumer les coûts est reproduit au livre des règlements.

RÈGLEMENTS NUMÉROS 174 ET 175 : DATE DE LA TENUE DES REGISTRES

Conformément à l'article 535 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le greffier fixe la date et le lieu de la tenue des registres relatifs aux règlements numéros 174 et 175 au 16 février 2011 de 9h00 à 19h00 à l'Hôtel de Ville situé au 25, rue L'Annonciation Sud, Rivière-Rouge, et en informe les personnes présentes.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

062/07-02-11

NON INTERVENTION DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE RIVIÈRE-ROUGE SUR LE TERRITOIRE NON ORGANISÉ DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge n'est pas tenu de dispenser des services au niveau des incendies, de la désincarcération, du sauvetage et de la recherche en forêt sur le territoire non organisé (ci- après appelé TNO) de la MRC d'Antoine-Labelle;

CONSIDÉRANT qu'aucune entente n'est intervenue avec la MRC d'Antoine-Labelle pour la desserte de son TNO au niveau des incendies, de la désincarcération, du sauvetage et de la recherche en forêt, notamment sur le territoire de la ZEC Maison-de-Pierre;

CONSIDÉRANT que le Conseil des maires de la MRC d'Antoine-Labelle, par sa résolution numéro MRC-CA-12055-01-11 datée du 20 janvier 2010, indique notamment n'offrir aucun service d'incendie et de sauvetage sur son TNO, couvrant plus de 10 000 km², et décide en conséquence ne pas assumer la facture de 2 803,30 \$ présentée par la Ville de Rivière-Rouge quant à la recherche et au sauvetage en forêt ayant eu lieu à la ZEC Maison-de-Pierre le 30 octobre 2010;

CONSIDÉRANT que les interventions du Service de sécurité incendie de la Ville de Rivière-Rouge sur le TNO de la MRC d'Antoine-Labelle sont susceptibles d'engendrer des coûts importants pour les citoyens de la municipalité et que ceux-ci n'ont pas à payer pour des interventions du Service de sécurité incendie à l'extérieur du territoire de la Ville de Rivière-Rouge;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel,
appuyé par la conseillère Diane Gargantini et résolu à l'unanimité :

Que le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 FÉVRIER 2011

D'informer la MRC d'Antoine-Labelle, le Centre d'appels d'urgence Chaudière-Appalaches (CAUCA) et la Sûreté du Québec de la MRC d'Antoine-Labelle que le Service de sécurité incendie de la Ville de Rivière-Rouge n'assumera pas la desserte du TNO de la MRC d'Antoine-Labelle au niveau des incendies, de la désincarcération, du sauvetage et de la recherche en forêt.

De demander au Centre d'appels d'urgence Chaudière-Appalaches (CAUCA) de ne plus faire appel à la Ville de Rivière-Rouge pour des services au niveau des incendies, de la désincarcération, du sauvetage et de la recherche en forêt sur des territoires qui ne sont pas sous sa juridiction à moins qu'une entente existe entre la Ville de Rivière-Rouge et le territoire visé, en conformité de ladite entente.

De préciser que la présente directive au Centre d'appels d'urgence Chaudière-Appalaches (CAUCA) est valable aussi pour les appels en provenance de la Sûreté du Québec.

ADOPTÉE

TRANSPORT ROUTIER

063/07-02-11

INSTALLATION D'UNE BORNE-FONTAINE SÈCHE : DEMANDE AU MDDEP ET NOMINATION D'UN SIGNATAIRE

Il est proposé par le conseiller André Tremblay, appuyé par le conseiller Yves Sigouin et résolu à l'unanimité :

De demander au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) l'autorisation d'installer une borne-fontaine sèche sur le chemin du Lac-Lanthier Ouest.

De nommer M. Michel Robidoux, directeur des travaux publics de la Ville de Rivière-Rouge, à titre de signataire pour la présentation de la présente demande au MDDEP pour la réalisation des travaux relatifs à l'installation de cette borne-fontaine sèche.

ADOPTÉE

064/07-02-11

APPROBATION DE TRAVAUX DE BELL CANADA

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard, appuyé par le conseiller Yves Sigouin et résolu à l'unanimité :

D'entériner la signature de la demande d'intervention révision de Bell Canada par M. Michel Robidoux, directeur des travaux publics, en date du 27 janvier 2011, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, pour des travaux d'ancrage réalisés en face du 1457, rue L'Annonciation Sud.

ADOPTÉE

065/07-02-11

MANDAT À UN NOTAIRE POUR UN ACTE DE SERVITUDE VISANT L'INSTALLATION D'UNE BORNE-FONTAINE SÈCHE SUR UN TERRAIN SITUÉ AU 1207, CHEMIN DU LAC-LANTHIER OUEST

Il est proposé par le conseiller André Tremblay, appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

De confier un mandat de services professionnels à Me Nicole Janelle, notaire, pour l'élaboration, la rédaction et la publication d'un acte de servitude visant l'installation



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 FÉVRIER 2011

d'une borne-fontaine sèche sur une partie du lot 60, rang B, Canton Marchand, soit au 1207, chemin du Lac-Lanthier Ouest, à Rivière-Rouge.

De nommer la mairesse et le directeur général en tant que signataires de cet acte de servitude, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE

HYGIÈNE DU MILIEU

066/07-02-11

APPROBATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 25 DE LA RIDR DÉCRÉTANT L'ACHAT D'UN COMPACTEUR À DÉCHETS NEUF, ANNÉE 2010 OU 2011 DE MARQUE CATERPILLAR, MODÈLE 816 F2 OU DE MARQUE JOHN DEERE ÉQUIVALENT ET UN EMPRUNT DE 482 000,00 \$ À CET EFFET

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

D'approuver le Règlement numéro 25 de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR) décrétant l'achat d'un compacteur à déchets neuf, année 2010 ou 2011 de marque Caterpillar, modèle 816 F2 ou de marque John Deere équivalent et un emprunt de 482 000,00 \$ à cet effet.

ADOPTÉE

067/07-02-11

APPROBATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 26 DE LA RIDR DÉCRÉTANT L'ACHAT D'ÉQUIPEMENTS ET D'UN TERRAIN ET AUTORISANT UN EMPRUNT DE 145 000,00 \$ À CET EFFET POUR EN ACOUITTER LES COÛTS

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini,
appuyée par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

D'approuver le Règlement numéro 26 de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR) décrétant l'achat d'équipements et d'un terrain et autorisant un emprunt de 145 000,00 \$ à cet effet pour en acquitter les coûts.

ADOPTÉE

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

068/07-02-11

OCCUPATION DU TERRITOIRE : DEMANDE D'UN PROJET DE LOI-CADRE

ATTENDU QUE l'UMQ et la FQM travaillent depuis plus de 20 ans à faire reconnaître l'importance que représente l'enjeu de l'occupation dynamique du territoire par le gouvernement;

ATTENDU QUE l'UMQ a adopté en 2006, un plan d'action d'occupation du territoire afin de faire reconnaître l'importance que représente l'enjeu de l'occupation dynamique du territoire par le gouvernement;

ATTENDU QUE le 18 décembre 2008, le premier ministre du Québec, pour donner suite aux demandes de l'UMQ, élevait l'enjeu de l'occupation du territoire au rang des priorités ministérielles en confiant ce mandat au ministère des Affaires municipales et des Régions;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 FÉVRIER 2011

ATTENDU QUE l'UMQ et la FQM plaident pour une occupation dynamique du territoire qui respectera la diversité et l'autonomie municipales et qui donnera aux municipalités locales les leviers nécessaires à leur développement;

ATTENDU QUE l'aménagement du territoire est une responsabilité politique dévolue aux élus municipaux et que, par extension, les schémas d'aménagement et de développement des MRC doivent être reconnus comme un outil important de planification et de développement territorial, car les élus qui siègent à la MRC représentent, par délégation, l'ensemble des citoyens de ces communautés locales;

ATTENDU QUE toute démarche doit s'appuyer sur une gouvernance qui s'exercera près du citoyen et de ses besoins et qui appuie sa légitimité dans l'imputabilité de l' élu municipal;

ATTENDU QUE la réalisation des contrats de territoire exigera une participation financière du milieu et que le milieu municipal est le seul à posséder un pouvoir de taxation;

ATTENDU QUE les conférences régionales des élus jouent un rôle important de concertation à l'échelle de la région administrative et qu'elles doivent être renforcées en ce sens;

ATTENDU QUE le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire a exprimé sa volonté de considérer comme élément à la base de la stratégie gouvernementale, l'adoption d'une loi-cadre sur l'occupation dynamique du territoire;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,
appuyé par la conseillère Diane Gargantini et résolu à l'unanimité :

De demander au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, M. Laurent Lessard, de reconnaître le rôle politique des élus locaux et, par délégation, des MRC, ainsi que l'importance du schéma d'aménagement et de développement.

De demander au ministre de déposer à l'Assemblée nationale, un projet de loi-cadre sur l'occupation dynamique du territoire qui permettra aux différentes communautés de déterminer en fonction de leur réalité le territoire visé dans la mise en œuvre de cette politique.

De demander au ministre, que la mise en œuvre de cette politique soit modulée en fonction des réalités et des priorités des milieux et qu'elle s'appuie sur le gouvernement élu le plus près du citoyen : LA MUNICIPALITÉ.

De demander que cette loi s'articule autour de projets de territoire émanant de la concertation des municipalités locales et que la réalisation de ceux-ci soit soutenue par les MRC et par les instances régionales, particulièrement les conférences régionales des élus (CRÉ) et les conférences administratives régionales (CAR).

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise au premier ministre du Québec ainsi qu'au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et à l'UMQ.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

069/07-02-11

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 FÉVRIER 2011

RÉSOLUTION POUR INTENTER UN RECOURS JUDICIAIRE AFIN DE RENDRE LA PROPRIÉTÉ (PARTIE DU LOT 58 DU RANG SUD-OUEST, DANS LE CANTON MARCHAND) CONFORME AUX RÈGLEMENTS ET LOIS APPLICABLES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE

ATTENDU QU' une partie du lot 58 du Rang Sud-Ouest, dans le Canton Marchand, circonscription foncière de Labelle (ci-après appelée la « *Propriété* ») est située sur le territoire de la Ville de Rivière-Rouge;

ATTENDU QUE par l'entremise de ses inspecteurs, la Ville a constaté sur la Propriété de nombreuses contraventions à sa réglementation;

ATTENDU QUE malgré divers avis à cet effet, le propriétaire refuse de se conformer à la réglementation municipale;

ATTENDU QUE la Ville ne peut tolérer les multiples contraventions à ses règlements municipaux;

ATTENDU QUE le ou vers le 1^{er} février 2011, le propriétaire était formellement mis en demeure par les procureurs de la Ville de Rivière-Rouge afin de corriger les éléments qui contreviennent aux règlements et lois applicables sur le territoire de la Ville de Rivière-Rouge;

ATTENDU QUE le propriétaire n'a, en date d'aujourd'hui, toujours pas cessé l'usage dérogatoire de sa Propriété ni effectué les travaux requis lui permettant de se conformer aux règlements et lois applicables;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller André Tremblay,
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

Que la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & Associés, s.e.n.c.r.l., soit et est mandatée afin d'obtenir de la Cour supérieure les ordonnances nécessaires afin que cesse l'usage dérogatoire et de rendre la Propriété conforme aux règlements et lois applicables.

ADOPTÉE

070/07-02-11

PRÉSENTATION D'UN PROJET À LA FONDATION DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE POUR L'ENVIRONNEMENT

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

De mandater Mme Carine Lachapelle, directrice adjointe du Service d'urbanisme et responsable de l'environnement, pour présenter une (1) demande, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, dans le cadre du programme d'aide financière 2011 de la Fondation de la MRC d'Antoine-Labelle pour l'achat de trousseaux d'économie d'eau potable (coût total du projet : 3 000,00 \$).

Que la Ville de Rivière-Rouge s'engage à défrayer la moitié des coûts relatifs à cet achat.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 FÉVRIER 2011

DIVERS

071/07-02-11

DEMANDE D'APPUI DE LA MUNICIPALITÉ DE LA CONCEPTION POUR UNE REQUÊTE AU MTQ : DÉPLACEMENT D'UN PANNEAU SUR LA ROUTE 117

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel,
appuyé par le conseiller André Tremblay et résolu à l'unanimité :

D'appuyer la Municipalité de La Conception dans sa demande auprès du ministère des Transports (MTQ) pour le déplacement de l'affiche indiquant l'entrée Sud de la Vallée de la Rouge à l'entrée Sud de La Conception sur la route 117, telle demande étant formulée à la résolution numéro 08-11 du 10 janvier 2011 de la Municipalité de La Conception.

ADOPTÉE

072/07-02-11

DEMANDE À LA CRNTL POUR L'INTÉGRATION AU PRDIRT DU PÔLE DE LA HAUTE-ROUGE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Rivière-Rouge désire émettre un avis dans le cadre de la consultation publique sur le futur Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT) par la Commission des ressources naturelles et du territoire des Laurentides (CRNTL);

CONSIDÉRANT QUE selon l'enjeu de villégiature et de récréotourisme, à l'orientation 7.2.1.1 du Plan, « Développer des pôles récréotouristiques de qualité », l'objectif 2 ne mentionne aucunement le pôle touristique de la Haute-Rouge;

CONSIDÉRANT QUE le pôle de la Haute-Rouge est maintenant reconnu comme pôle dans le cadre du Plan de développement touristique d'Antoine-Labelle, fait en collaboration avec plusieurs intervenants du milieu touristique, le CLD d'Antoine-Labelle et l'Agence de développement touristique des Hautes-Laurentides;

CONSIDÉRANT QUE ce pôle est composé des 5 municipalités de la Haute-Rouge (Lac-Saguay, La Macaza, L'Ascension, Nomingue et Rivière-Rouge) et que son principal attrait et point rassembleur est la rivière Rouge, dont une partie a été décrétée aire protégée aquatique projetée;

CONSIDÉRANT QUE le pôle de la Haute-Rouge se veut récréotouristique et culturel, qu'il comporte une grande superficie de terres du domaine public, qu'il peut être complémentaire aux autres pôles récréotouristiques (les réservoirs Baskatong, Kiamika et Poissons Blanc) et n'entre pas en compétition avec ceux-ci, même que le réseautage aux 3 autres pôles n'en serait que bénéfique, puisque le pôle de la Haute-Rouge est situé le plus près du bassin touristique qu'est la région métropolitaine et le pôle de développement international du Mont-Tremblant et que ce pôle comporte un aéroport international;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités composant le pôle de la Haute-Rouge en reconnaissent la priorité, que ces dernières ont déjà manifesté leur volonté de développer une forêt de proximité sur le territoire public municipalisé;

CONSIDÉRANT QUE la CRNTL est l'entité régionale privilégiée auprès du MRNF, pour faire valoir la volonté du milieu, à développer ce pôle à l'aide d'une forêt de proximité sur leur territoire;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'adoption du PRDIRT, pour une période de 5 ans, une entente de sa mise en œuvre devrait se conclure entre la CRÉ et la Direction



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 FÉVRIER 2011

générale régionale EMM-LLL du MRNF, nous trouvons donc essentiel que le pôle de la Haute-Rouge soit intégré au plan d'action du PRDIRT pour en favoriser son développement;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

De demander à la CRNTL que soit intégré dans le PRDIRT, le pôle de la Haute-Rouge.

ADOPTÉE

073/07-02-11

DEMANDE DE RECONNAISSANCE DU PÔLE DE LA HAUTE-ROUGE À LA MRC D'ANTOINE-LABELLE

CONSIDÉRANT QUE la MRC est l'entité ultime qui peut décréter des pôles récréotouristiques sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU' une fois décrétés par la MRC, les pôles reconnus peuvent être intégrés aux divers plans d'action et aides financières de divers organismes;

CONSIDÉRANT QUE le pôle de la Haute-Rouge est maintenant reconnu comme pôle dans le cadre du plan de développement touristique d'Antoine-Labelle, fait en collaboration avec plusieurs intervenants du milieu touristique, le CLD d'Antoine-Labelle et l'Agence de développement touristique des Hautes-Laurentides;

CONSIDÉRANT QUE ce pôle est composé des 5 municipalités de la Haute-Rouge (Lac-Saguay, La Macaza, L'Ascension, Nomingue et Rivière-Rouge) et que son principal attrait et point rassembleur est la rivière Rouge, dont une partie a été décrétée aire protégée aquatique projetée;

CONSIDÉRANT QUE le pôle de la Haute-Rouge se veut récréotouristique et culturel, qu'il peut être complémentaire aux autres pôles récréotouristiques de la MRC d'Antoine-Labelle (les réservoirs Baskatong, Kiamika et Poissons Blanc) et n'entre pas en compétition avec ceux-ci, même que le réseautage aux 3 autres pôles n'en serait que bénéfique, puisque le pôle de la Haute-Rouge est situé le plus près du bassin touristique qu'est la région métropolitaine et le pôle de développement international du Mont-Tremblant et que ce pôle comporte un aéroport international;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités composant le pôle de la Haute-Rouge en reconnaissent la priorité, que ces dernières ont déjà manifesté leur volonté de développer une forêt de proximité sur le territoire public municipalisé en mandatant l'organisme Plein-Air Haute-Rouge, responsable du dossier de forêt de proximité sur leurs territoires;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller André Tremblay,
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

De demander à la MRC d'Antoine-Labelle que soit décrété le pôle de la Haute-Rouge, comme étant un pôle récréotouristique et culturel de la MRC.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

074/07-02-11

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 FÉVRIER 2011

DEMANDE À LA CRNTL POUR L'INTÉGRATION AU PRDIRT D'UNE ORIENTATION RELIÉE À LA GESTION INTÉGRÉE DE L'EAU PAR BASSIN-VERSANT

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Rivière-Rouge désire émettre un avis dans le cadre de la consultation publique sur le futur Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT) par la Commission des ressources naturelles et du territoire des Laurentides (CRNTL);

CONSIDÉRANT QUE l'eau est une richesse naturelle importante dans les Laurentides, qu'elle est utilisée à plusieurs usages, qu'elle se doit d'être d'une qualité exemplaire pour la consommation et de bonne qualité pour bien des usages, entre autre pour des fins récréotouristiques;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec, par l'entremise du rapport Coulombe, de sa Politique nationale de l'eau et de la Loi 27 affirmant le caractère collectif des ressources en eaux et visant à renforcer leur protection, mentionne l'importance de cette ressource en ayant une approche par bassin-versant;

CONSIDÉRANT QUE dans le Plan d'action 2007-2012 de la CRNTL, il est mentionné à l'enjeu # 2 de celui-ci, de recommander d'entreprendre des démarches afin d'inclure la gestion intégrée de l'eau par bassin-versant dans le domaine d'intervention de la CRNTL;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,
appuyé par la conseillère Diane Gargantini et résolu à l'unanimité :

De demander à la CRNTL que soit intégrée dans le PRDIRT, une orientation reliée à la gestion intégrée de l'eau par bassin-versant et que des actions découlent de cette orientation, entre autres, une approche intégrée de l'eau par bassin-versant dans le Plan régional de développement forestier et à l'intérieur de la planification des unités d'aménagement forestier.

ADOPTÉE

075/07-02-11

DEMANDE À LA CRNTL POUR L'INTÉGRATION AU PRDIRT D'UNE ORIENTATION RELIÉE AU CONCEPT DE FORÊT DE PROXIMITÉ

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Rivière-Rouge désire émettre un avis dans le cadre de la consultation publique sur le futur Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT) par la Commission des ressources naturelles et du territoire des Laurentides (CRNTL);

CONSIDÉRANT QUE selon l'énoncé de vision, le PRDIRT préconise la mise en valeur intégrée des ressources naturelles et du territoire public qui permet de générer une prospérité économique et sociale, prioritairement au bénéfice des populations locales, que le plan veut favoriser une harmonisation accrue des usages entre des activités et des valeurs apparemment divergentes, en intégrant en amont du processus de planification, les diverses préoccupations;

CONSIDÉRANT QUE dans la dimension sociale du PRDIRT, le plan préconise une planification dont un des objectifs fondamentaux réside dans la création de richesse collective au bénéfice des communautés locales et que le lieu de décision et les priorités d'action doivent se rapprocher des communautés;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 FÉVRIER 2011

CONSIDÉRANT QUE le PRDIRT permet d'établir et de mettre en œuvre une vision régionale intégrée du développement et de la conservation des ressources naturelles et du territoire, sans s'y limiter, à partir d'enjeux territoriaux et exprimée en terme d'orientations, d'objectifs et de priorités d'action;

CONSIDÉRANT QUE dans le PRDIRT l'objectif prioritaire pour le milieu forestier habité est de poursuivre la mise en valeur des ressources dans le cadre d'une gestion intégrée afin de préserver le milieu naturel et de convenir de nouveaux modes de gestion intégrée prônant des mesures d'harmonisation des usages;

CONSIDÉRANT QUE le concept de forêt de proximité cadre avec plusieurs enjeux, orientations et objectifs du PRDIRT;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Rivière-Rouge souhaite que la forêt publique serve à l'occupation et au développement local. Qu'un territoire forestier, c'est beaucoup plus que du bois, mais une multitude de ressources et de services à mettre en valeur. Que désormais, il ne s'agit plus de développer une ressource unique, mais qu'il s'agit d'optimiser la mise en valeur de toutes les potentialités reliées à un territoire forestier. Que la fréquentation marquée des territoires forestiers habités par des classes de population non forestière, nous oblige à mettre de l'avant une gestion adaptée aux nouvelles aspirations de cette population, sinon l'acceptabilité sociale des interventions pratiquées en forêt va continuer de poser problème dans les années à venir. Que de reconnaître la multifonctionnalité du territoire forestier, c'est accepter de prendre en compte les multiples fonctions rattachées à une forêt. Que pour satisfaire au principe de multifonctionnalité, il est essentiel d'adapter le mode de gestion préconisé au sein de la forêt publique à proximité des communautés habitées. Que la forêt de proximité est l'outil idéal des communautés locales afin de relever les défis présents et futurs de la gestion intégrée de la forêt publique;

CONSIDÉRANT QUE la Loi 57, d'où découle le concept de proximité, est une réforme majeure de la gestion de la forêt publique. Que cette loi sera l'assise, pour les années futures, de l'aménagement durable des forêts du Québec. Que la situation précaire de l'industrie forestière, nous oblige à être innovateur dans la gestion de la forêt et à agir rapidement. Que la forêt de proximité est un nouvel outil de développement pour les communautés forestières;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de la Haute-Rouge (Lac-Saguay, La Macaza, L'Ascension, Nomingue et Rivière-Rouge) ont déjà manifesté leur volonté de développer une forêt de proximité sur le territoire public municipalisé. Que d'autres communautés forestières des Laurentides ont également manifesté leur volonté d'établir sur leur territoire une forêt de proximité;

CONSIDÉRANT QUE la CRNTL est l'entité régionale privilégiée auprès du MRNF, pour faire valoir la volonté de plusieurs communautés Laurentiennes, à développer une forêt de proximité sur leur territoire;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'adoption du PRDIRT, pour une période de 5 ans, une entente de sa mise en œuvre devrait se conclure entre la CRÉ et la Direction générale régionale EMM-LLL du MRNF, nous trouvons donc essentiel que le concept de forêt de proximité soit intégré au plan d'action du PRDIRT, afin que des projets de forêt de proximité puissent être priorisés et créés sur le territoire des Laurentides dans les prochaines années;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller André Tremblay,
appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 FÉVRIER 2011

De demander à la CRNTL que soit développé dans le PRDIRT, le concept de forêt de proximité, que ce nouveau concept soit inclus dans le plan d'action du PRDIRT et que la CRNTL s'engage à favoriser la mise en place de forêts de proximité lorsque les communautés locales en démontreront une volonté.

ADOPTÉE

076/07-02-11

DEMANDE À LA CRNTL POUR L'INTÉGRATION AU PRDIRT D'UNE ORIENTATION RELIÉE À L'EXPLOITATION MINIÈRE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Rivière-Rouge désire émettre un avis dans le cadre de la consultation publique sur le futur Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT) par la Commission des ressources naturelles et du territoire des Laurentides (CRNTL);

CONSIDÉRANT QUE les manchettes des médias d'information de ces derniers mois, ont fait ressortir les craintes des répercussions potentielles sur la santé et l'environnement, d'une majeure partie de la population québécoise face à l'exploitation minière;

CONSIDÉRANT QUE le principe du « free mining », dans la Loi sur les mines, consacre la prédominance du droit minier sur tous les autres droits et usages;

CONSIDÉRANT QUE le PRDIRT de la CRNTL est l'outil privilégié de propositions auprès du MRNF, en ce qui a trait aux ressources naturelles;

CONSIDÉRANT QUE la CRNTL a émis une résolution, en date du 2 juin 2010, où il était résolu à l'unanimité de demander l'établissement d'un moratoire sur l'exploitation de l'uranium, jusqu'à ce qu'une commission d'étude nationale, à l'instar de la Commission Coulombe sur le secteur forestier, soit mise en place afin d'actualiser les cadres juridiques désuets et de promouvoir une consultation participative, il était également résolu que la CRNTL demande l'élimination de la présence des droits miniers et la reconnaissance des compétences en planification territoriale des MRC;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse,
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

De demander à la CRNTL que soient intégrés dans le PRDIRT un enjeu, des orientations et des actions sur l'exploitation minière et que soit à nouveau signifiée la résolution de la CRNTL du 2 juin 2010, concernant un moratoire sur l'exploitation de l'uranium.

ADOPTÉE

077/07-02-11

DEMANDE À LA CRNTL POUR L'INTÉGRATION AU PRDIRT DE LA PROBLÉMATIQUE D'OCCUPATION DU TERRITOIRE PUBLIC LIBRE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Rivière-Rouge désire émettre un avis dans le cadre de la consultation publique sur le futur Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT), par la Commission des ressources naturelles et du territoire des Laurentides (CRNTL);

CONSIDÉRANT QU' à plusieurs endroits sur le territoire public libre, s'installent des campements qui n'ont pas fait l'objet d'autorisation du MRNF;

CONSIDÉRANT QU' une bonne partie du territoire public libre se trouve en territoire municipalisé;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 FÉVRIER 2011

CONSIDÉRANT QUE par l'entremise du schéma d'aménagement, il est interdit d'installer des campements sur des terrains privés vacants et lorsqu'ils peuvent être autorisés, un traitement adéquat des eaux usées est demandé;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs lacs, développés par le MRNF, en terrain de villégiature, sont entourés de terres publiques, qu'il n'est pas possible sur ces terrains, d'y installer des campements, mais que dans l'arrière-cour de ces terrains, s'installent des campements, qui la plupart du temps ne respectent pas les distances nécessaires à la protection des rives et ne sont pas reliés à un système des traitements des eaux usées;

CONSIDÉRANT QUE cette réalité rend difficilement justifiable, auprès de nos citoyens, l'application des règlements relatifs à l'environnement, qui bien souvent, sont imposés par le gouvernement provincial, quand est tolérée, sur les terres sous sa juridiction, la présence de campements sans autorisation ni contrainte;

CONSIDÉRANT QUE ce type d'occupation n'exige aucune prestation financière, comparativement aux terres privées, ce qui crée une injustice;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel,
appuyé par le conseiller Yves Sigouin et résolu à l'unanimité :

De demander à la CRNTL que soit intégrée dans le PRDIRT, au chapitre 8 : Dimension territoriale, 8.1 : enjeux territoriaux, la problématique de l'occupation du territoire public libre, afin que des normes strictes d'occupation de ce territoire soit établies et que cette occupation permette une prestation fiscale au gouvernement provincial et aux municipalités.

ADOPTÉE

078/07-02-11

DEMANDE À LA CRNTL POUR L'INTÉGRATION AU PRDIRT DE NORMES DE PROTECTION DES PAYSAGES EN BORDURE DES CHEMINS MUNICIPALISÉS, NUMÉROTÉS, DES SENTIERS MOTORISÉS OU NON AINSI QU'EN BORDURE DE L'AXE D'ACCÈS ROUTIER PRINCIPAL DES LAURENTIDES

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Rivière-Rouge désire émettre un avis dans le cadre de la consultation publique sur le futur Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT) par la Commission des ressources naturelles et du territoire des Laurentides (CRNTL);

CONSIDÉRANT QUE la région des Laurentides, étant la 3^e destination touristique du Québec, que la qualité des paysages y est essentielle, que l'industrie récréotouristique mise principalement sur l'effet grande nature pour faire la promotion du territoire et des activités offertes, il est donc essentiel de protéger nos paysages afin de donner aux touristes l'effet grande nature;

CONSIDÉRANT QU' une grande partie des infrastructures et activités récréotouristiques se trouvent en milieu municipalisé;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

De demander à la CRNTL que soit intégré dans le PRDIRT à l'orientation 6.3.4.1 : Préserver la qualité des paysage, objectif 1 : assurer le maintien des conditions d'ambiance paysagère, que des mesures de protection des paysages soient établies par



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 FÉVRIER 2011

la Table de concertation sur les paysages, en bordure de tous les chemins municipalisés et numérotés ainsi qu'en bordure de tout sentier motorisé ou non-motorisé et que la Table de concertation des paysages établisse des normes de protection des paysages particulières pour le principal axe d'accès des Laurentides que sont l'autoroute 15 et la route 117.

ADOPTÉE

NOTE : Mme Diane Gargantini, conseillère, déclare être susceptible d'avoir un intérêt pécuniaire particulier relativement au sujet suivant étant donné qu'elle est chargée de projet pour la Municipalité de L'Ascension. Elle se retire donc des discussions et du vote s'y rapportant et revient à son poste après les débats et la décision entourant cet item à l'ordre du jour.

079/07-02-11

APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE L'ASCENSION CONCERNANT LE PROJET DE PARC NATIONAL DANS LA HAUTE-ROUGE

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

D'appuyer la Municipalité de L'Ascension concernant le projet de parc national dans la Haute-Rouge, le tout faisant suite à la lettre du 25 janvier 2011 de M. Yves Meilleur, maire de la Municipalité de L'Ascension.

ADOPTÉE

Période de questions du public

Mme Déborah Bélanger, mairesse, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les membres du Conseil répondent aux questions adressées par le public.

080/07-02-11

LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini,
appuyée par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

Que la présente séance soit ajournée au mardi 8 février 2011 à 16h30 et que l'ordre du jour comprenne, entre autres, le sujet suivant :

1. Refinancement des règlements numéros 31 et 90 (2 résolutions).

Il est 21h15.

ADOPTÉE

À moins d'indication contraire dans une résolution, la mairesse n'a pas exercé son droit de vote.

Mme la mairesse donne son assentiment et appose sa signature aux résolutions consignées au présent procès-verbal.

LA MAIRESSE

LE GREFFIER

Déborah Bélanger

Pierre St-Onge